

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**

SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL

LE PORT – LA POSSESSION

---

## **COMPTE RENDU**

---

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**DU 6 DÉCEMBRE 2021**

# COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Date de la convocation : 30 novembre 2021  
16 membres en exercice  
12 présents à l'ouverture de la séance

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du conseil communautaire après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.

**Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE**

Délibération n°2021\_117\_BC\_1 :

**BUDGET - Constitution d'une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'Eau potable pour l'exercice 2022**

**Affaire présentée par : SÉRAPHIN Emmanuel**

**Résumé :**

*La délibération n° 2019\_076\_CC du 28 octobre 2019 a créé un budget annexe M49 à autonomie financière, non doté de la personnalité morale, pour la gestion du service public de l'Eau potable du TCO (hors régie communautaire à Saint Paul et Trois Bassins), depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.*

*De ce fait, ce budget annexe bénéficie d'un compte au Trésor Public, distinct de celui du budget principal.*

*Il est proposé d'opérer une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe de l'Eau Potable pour l'exercice 2022.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER le comptable public à procéder au versement d'une avance de trésorerie de 5 000 000 € maximum du budget principal vers le budget annexe de l'Eau potable (hors régie communautaire à Saint Paul et Trois Bassins) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, en fonction des besoins de trésorerie, et remboursable au plus tard avant le 31 décembre 2022.**

Délibération n°2021\_118\_BC\_2 :

**RESSOURCES HUMAINES - Avance de trésorerie au TCO'S pour la gestion des titres-restaurant pour l'année 2022**

**Affaire présentée par : SÉRAPHIN Emmanuel**

**Résumé :**

*Il est demandé à l'assemblée d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie au Comité d'Oeuvres Sociales du TCO, le T'COS, d'un montant de 198 400 € au titre du financement des titres-restaurant pour l'année 2022.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** le versement d'une avance de trésorerie au TCOS d'un montant de 198 400 € au titre du financement des titres-restaurant pour l'année 2022 selon les modalités susvisées,
- **AUTORISER** le Président à signer la convention avec le TCO'S pour la gestion des titres-restaurant,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2022.

Délibération n°2021\_119\_BC\_3 :

---

**RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs**

**Affaire présentée par :** SÉRAPHIN Emmanuel

**Résumé :**

*Il est proposé à l'assemblée :*

- *la création de 7 grades dans le cadre des évolutions de carrière des agents (avancements de grade de l'année 2021),*
- *l'ajustement du tableau des effectifs par la modification de l'annexe III de la délibération du Bureau communautaire n° 2021\_055\_BC\_22 en date du 28 mai 2021*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** dans le cadre des évolutions de carrière des agents, la création des grades mentionnés au point 1 du rapport;
- **AUTORISER** les modifications de la délibération n° 2021\_055\_BC\_22 du Bureau communautaire en date du 28 mai 2021 comme indiqué en annexe I;
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget principal 2021 et seront inscrits au budget 2022.

Délibération n°2021\_120\_BC\_4 :

---

**SYSTEMES D'INFORMATION ET ORGANISATIONS - Demande de subvention au titre de la fiche action 10.4.4 "Développement du télétravail dans les collectivités dont le coworking virtuel" du PO FEDER 2014-2020/REACT UE**

**Affaire présentée par :** SÉRAPHIN Emmanuel

**Résumé :**

*Il vous est proposé de statuer sur une demande de subvention du TCO au titre de la fiche action 10.4.4 « développement du télétravail dans les collectivités dont le coworking virtuel » du PO FEDER 2014-2020/REACT UE.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention FEDER/REACT UE au titre de la fiche action 10.4.4 – « Développement du télétravail dans les collectivités dont coworking » ;
- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne habilitée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération n°2021\_121\_BC\_5 :

**MOYENS GENERAUX - Autorisation de sortie de véhicules de l'inventaire du TCO en raison de leur état de vétusté et de fiabilité mécanique.**

**Affaire présentée par : AHMED-VALI Fayzal**

**Résumé :**

*Dans le cadre de la rationalisation des coûts et de l'optimisation de la gestion du parc automobile du TCO, le Président propose de sortir les véhicules, énumérés ci-après, de l'inventaire du TCO, car ils ne répondent plus aux impératifs de sécurité et de fiabilité mécanique. De plus, compte tenu de leur état de vétusté, ils apparaissent économiquement irréparables.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER :**
- **La sortie des véhicules listées ci-dessus qui seront proposés à la reprise lors du lancement du marché d'acquisition de véhicules à motorisation thermique et hybride ;**
- **Le Président à signer les certificats de cession correspondant.**

Délibération n°2021\_122\_BC\_6 :

**MISSION LEADER ET DEVELOPPEMENT RURAL - Plan de financement 2022 pour l'animation et le fonctionnement de TERH GAL OUEST**

**Affaire présentée par : PAUSE Daniel**

**Résumé :**

*Le TCO, structure porteuse de TERH GAL OUEST (Territoire Rural des Hauts GAL Ouest), gère et anime le programme européen LEADER en partenariat avec les chambres consulaires, le Parc National et l'association AD2R.*

*Les frais d'animation et de fonctionnement de TERH GAL OUEST sont financés à 100 % par la mesure 19.4.1 du FEADER dans la limite de 2,2 million d'euros pour la période 2016 – 2025.*

*Il est demandé de valider le plan de financement de l'équipe de TERH GAL OUEST pour l'année 2022 et d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le plan de financement pour l'animation et le fonctionnement de TERH GAL OUEST pour l'année 2022 pour un montant maximal de 485 591,46 €,
- **AUTORISER** le Président à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental au titre de la mesure FEADER n°19.4.1 « actions d'animation, de formation et d'acquisition de compétences »,
- **AUTORISER** le Président à signer toutes les conventions et actes nécessaires à l'exécution de la présente affaire.

Délibération n°2021\_123\_BC\_7 :

**ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Validation des ateliers chantiers d'insertion (ACI) retenus dans le cadre de l'appel à projets 2021 second semestre**

**Affaire présentée par : HIPPOLYTE Henry**

**Résumé :**

*Depuis 2009, le TCO soutient la mise en œuvre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du territoire dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). La sélection des structures s'opère par un appel à projets lancé par la collectivité.*

*Au titre de l'année 2021, un premier appel à projets a été lancé en 2020 et a permis de sélectionner 10 projets. La commission économie tourisme culture et politique de la ville du 16 mars 2021 ainsi que la conférence des maires du 1 avril 2021 ont validé le lancement d'un second appel à projets au titre de l'année 2021. Le cahier des charges de cet appel à projets a été simplifié, conformément aux demandes de la commission du 17 novembre 2020.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** pour les ACI suivants, leur financement, selon les montants indiqués ci-dessous (sous réserve que le dossier soit complet, avis de la CDIAE obtenu et que la structure dispose d'un local pour accueillir son action) :

<b>Porteur</b>	<b>Intitulé de l'ACI</b>	<b>Montant maximum</b>
<b>ARDI</b>	Transformation alimentaire	30 000 €
<b>Educanoo</b>	Filanoo	30 000 €
<b>Webcup</b>	ACI Numérique	30 000 €
<b>Les amis de l'océan indien</b>	En selle	30 000 €
<b>Les jardins de Fond Imar</b>	ENS Laperrière	30 000 €
<b>Palette de Marguerite</b>	Atelier Fer	30 000 €
<b>AGIDESU</b>	Transformation	30 000 €



Délibération n°2021\_124\_BC\_8 :

**ECONOMIE ET PROMOTION DU TERRITOIRE - Validation des ateliers chantiers d'insertion pluriannuels (ACI) retenus dans le cadre de l'appel à projets 2022**

**Affaire présentée par :** HIPPOLYTE Henry

**Résumé :**

Depuis 2009, le TCO soutient la mise en œuvre des Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) du territoire dans le cadre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). La sélection des structures s'opère par un appel à projets lancé par la collectivité.

Au titre de l'année 2021, 2 appels à projets ont été lancés. La commission économie tourisme culturel et politique de la ville du 21 septembre 2021 ainsi que la conférence des maires du 14 octobre 2021 ont validé le lancement d'un premier appel à projets au titre de l'année 2022. En effet, la programmation annuelle du PLIE ne pourra être fixée que lorsque les orientations du Fonds Social européen (FSE) seront connues. Cet appel à projets à destination des ACI pluriannuels qui sont en cours et qui se poursuivront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 permettra une continuité dans ces actions d'insertion à destination des bénéficiaires PLIE

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** pour les ACI suivants, leur financement, selon les montants indiqués ci-dessous (sous réserve que le dossier soit complet et que la structure dispose d'un local pour accueillir son action) :

<b>Porteur</b>	<b>Intitulé ACI</b>	<b>Montant maximum</b>
An Gren Kouler (AGK)	Portes Pays De Mafate	30 000 €
Agidesu	Jardin biologique	30 000 €
Agame	Recyclage par l'informatique	30 000 €
Ases	Recyclage bois, tôle et granit	30 000 €
Le Pied à l'Etrier	En selle 3	30 000 €

- **VALIDER** le projet de convention qui sera signé entre le TCO et chaque association ;

- **AUTORISER** le Président à signer les conventions avec chaque association ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention FSE dans le cadre du PLIE, à hauteur de 80 % maximum des montants alloués et dans la limite de l'enveloppe FSE, pour le cofinancement des encadrements techniques des ACI retenus par le TCO.

Délibération n°2021\_125\_BC\_9 :

**AMENAGEMENT, ECONOMIE ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE -  
Renouvellement du bail commercial de l'entreprise JP Métallerie sur la zone  
d'activités économiques de Vue Belle à Saint-Paul**

**Affaire présentée par : SÉRAPHIN Emmanuel**

**Résumé :**

*Le bail de l'entreprise JP METALLERIE est arrivé à échéance le 26 mars 2021. Il est proposé de renouveler ce bail afin de permettre d'une part, à l'entreprise de poursuivre son activité et d'autre part, au TCO de percevoir ses loyers dans un cadre légal.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER** le renouvellement du bail commercial de l'entreprise JP METALLERIE occupante de l'atelier n°12, situé dans la ZAE de Vue Belle, rétroactivement à compter du 27 mars 2021, pour un montant de loyer mensuel de 650,45 euros (révisable dans le cadre du bail) ;

**- AUTORISER** le Président à signer le bail commercial notarié pour l'entreprise sus citée ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021\_126\_BC\_10 :

**PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat : Expérimentation de l'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA) rénovation énergétique sur le périmètre NPNRU du Port.**

**Affaire présentée par : BELLO Huguette**

**Résumé :**

*Le TCO a validé par délibération le 2 août 2021 la création et mise en œuvre du Fonds Mutualisé pour l'Amélioration de l'Habitat (FMAH). Il a été acté 3 modes d'interventions opérationnelles dont l'Auto Réhabilitation Accompagnée (ARA).*

*Suite aux études de faisabilité mises en œuvre par la ville du Port sur 20 logements du NPNRU, il est proposé d'expérimenter un projet sur 10 logements. Le projet global est porté par les Compagnons Bâisseurs de la Réunion.*

*Les Compagnons Bâisseurs de la Réunion sollicite le TCO dans le cadre du fonds mutualisé pour une participation de 10 000 €/logement soit un montant global de 100 000 €.*

*Il vous est demandé de valider la participation du TCO au projet Auto Réhabilitation Accompagnée Rénovation Energétique.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À**  
**- VALIDER** le plan de financement du TCO pour la réalisation du projet *Auto Réhabilitation Accompagnée Rénovation Energétique* sur 10 logements du périmètre NPNRU ;

**- VALIDER** le projet de convention de mise en œuvre de l'Auto Réhabilitation Accompagnée Rénovation Energétique entre le TCO et les Compagnons Bâisseurs de la Réunion ;

**- AUTORISER le Président à signer la convention de mise en œuvre de l'Auto Réhabilitation Accompagnée Rénovation Energétique entre le TCO et les Compagnons Bâisseurs de la Réunion.**

Délibération n°2021\_127\_BC\_11 :

**PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - Demande de co financement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain » (PVD) Commune de Trois-Bassins**

**Affaire présentée par : SÉRAPHIN Emmanuel & DOMEN Bruno**

**Résumé :**

*La commune de Trois Bassins est lauréate du Programme « Petites Villes de Demain ». Dès la signature de la convention d'adhésion à ce programme, la commune pourra bénéficier des financements de l'Etat et de la Banque des Territoires, notamment pour recruter un chef de projet afin de piloter et animer ce dispositif.*

*La commune sollicite le TCO pour le cofinancement de ce poste.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le co financement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » par le TCO pour un montant total 52 750 € HT correspondant à la durée de recrutement sur 5 ans ;**

**- AUTORISER le Président à signer tout acte relatif au cofinancement de ce poste de chef de projet «Petites Villes de Demain » sur 5 ans.**

Délibération n°2021\_128\_BC\_12 :

**PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - Demande de subvention de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (Agence Soleil) pour 2021**

**Affaire présentée par : BELLO Huguette**

**Résumé :**

*Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat (PLH), le TCO accorde une subvention à l'Agence Soleil depuis 2007, afin de permettre aux publics en difficulté de se loger dans le privé en mobilisant le dispositif d'Intermédiation Locative (IML).*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER la demande subvention de 10 000,00 € à l'Agence Immobilière à Vocation Sociale pour l'exercice 2021 ;**

**- VALIDER le projet de convention ;**

- **AUTORISER** le Président à signer la convention ainsi que tous les actes correspondants à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2021\_129\_BC\_13 :

**ENVIRONNEMENT - Attribution de subvention à l'Association Réunionnaise de Développement et d'Insertion (ARDI) dans le cadre de la Lutte Anti-Vectorielle (LAV)**

**Affaire présentée par :** LUCAS Philippe

**Résumé :**

*L'Association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) souhaite oeuvrer sur la commune des Trois Bassins dans le cadre du dispositif de plan de Lutte Anti-Vectorielle. Elle compte déployer des opérations participant à la lutte contre la prolifération de la dengue.*

*Cette structure sollicite le TCO pour l'octroi d'une subvention au titre de leurs actions sur la période 2021-2022 dans le contexte épidémique de la dengue.*

La demande globale porte sur une enveloppe de 12 450€ en fonctionnement.

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de 12 450 € maximale en fonctionnement à L'association Réunionnaise pour le Développement de l'Insertion (ARDI) pour accompagner les actions de Lutte Anti-Vectorielle. Cette participation financière est conditionnée par l'exacte participation de la commune au titre des actions Lutte Anti-Vectorielle en 2021, plafonnée à 12 450€ au budget 2021 du TCO ;

- **AUTORISER** le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer les conventions de financement correspondantes et toutes les pièces relatives à cette affaire ;

- **DIRE** que les crédits seront prévus au budget de fonctionnement du TCO en 2021 aux chapitres et articles correspondants.

Délibération n°2021\_130\_BC\_14 :

**ENVIRONNEMENT - Avenant n° 1 à la convention relative à un programme de partenariat pour la gestion et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés dans le cirque de Mafate**

**Affaire présentée par :** LUCAS Philippe

**Résumé :**

*Dans le cadre de la convention en vigueur entre l'ONF, le Parc National et le TCO pour la gestion et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés, l'ONF porte techniquement et fait l'avance d'une partie de l'opération concernant les déchets non dangereux. Le Parc National gère quant à lui l'évacuation de déchets dangereux lors de campagnes selon ses capacités financières et les subventions LEADER obtenues. Le TCO prend en charge directement le transport et le traitement des déchets non dangereux et sert de facilitateur auprès des acteurs en charge de certains déchets dangereux pour le Parc National.*

*En mai 2021, les services de l'ONF ont fait part au TCO de leur souhait de se recentrer sur leurs missions premières (travaux forestiers).*

*Afin de redéfinir les rôles des trois partenaires (ONF, PNR et TCO), de clarifier les montages éventuels et de proposer une nouvelle version de la convention tripartite, il a été proposé de prolonger de quatre (4) mois supplémentaires la convention avec l'Office National des Forêts et le Parc National relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés en forêt de Mafate.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet d'avenant n°1 prolongeant de quatre (4) mois supplémentaires la convention avec l'Office National des Forêts et le Parc National relative à la gestion et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés dans le cirque de Mafate,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2022 du TCO aux chapitre et article correspondants.

Délibération n°2021\_131\_BC\_15 :

**ENVIRONNEMENT - Avenant n° 1 à la convention pour l'évacuation des déchets en forêt domaniale d'Aurère et départementalo-domaniale du cirque de Mafate**

**Affaire présentée par : LUCAS Philippe**

**Résumé :**

*Dans le cadre de la convention en vigueur entre l'ONF et le TCO pour l'évacuation des déchets du cirque de Mafate, l'ONF porte techniquement et fait l'avance d'une partie de l'opération. Le TCO prend en charge directement le transport par hélicoptère ainsi que le traitement des déchets.*

*En mai 2021, les services de l'ONF ont fait part au TCO de leur souhait de se recentrer sur leurs missions premières (travaux forestiers).*

*Afin de redéfinir les rôles des deux partenaires (ONF et TCO), de clarifier les montages éventuels et de proposer une nouvelle version de la convention, il a été proposé de prolonger de quatre (4) mois supplémentaires la convention avec l'Office National des Forêts relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés en forêt de Mafate.*

**A L'ISSUE DES DEBATS, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **VALIDER** le projet d'avenant n°1 prolongeant de quatre (4) mois supplémentaires la convention avec l'Office National des Forêts relative à la gestion des déchets ménagers et assimilés en forêt domaniale d'Aurère et départementalo-domaniale du cirque de Mafate,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes,

- DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2022 du TCO aux chapitre et article correspondants.

Délibération n°2021\_114\_BC\_16 :

**CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE - Signature d'une convention portant attribution d'une subvention de 399 000 € de l'état au titre du contrat de convergence et de transformation, mesure 1.2.1.1. "Projet global structurant", volet, cohésion des territoires, relative au Contrat de Recherche et Développement Territoire d'Expérimentations (TEX) avec l'institut EFFICACITY**

**Affaire présentée par : SÉRAPHIN Emmanuel**

**Résumé :**

*Signature urgente suite à une notification datant du mardi 30 novembre, d'une convention portant attribution d'une subvention de 399 000 € de l'état au titre du contrat de convergence et de transformation, mesure 1.2.1.1. "Projet global structurant", volet, cohésion des territoires, relative au Contrat de Recherche et Développement Territoire d'Expérimentations (TEX) avec l'institut EFFICACITY. Ce financement vient contribuer à alléger fortement la participation du TCO dans ce programme de R&D qui est au cœur de notre démarche d'innovation.*

*Le montant de la subvention représente 80 % des dépenses que le TCO s'est engagé à mobiliser pour ce programme sur 3 ans.*

*Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer la convention de financement.*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

- **AUTORISER** : Le président à signer la convention portant attribution au TCO d'une subvention de 399 000 € au titre du contrat de convergence et de transformation 2019-2022, mesure 1.2.1.1 : Projet Global Structurant, Volet « Cohésion des territoires.

- **VALIDER** : Le plan de financement du projet TEX (Territoire d'Expérimentation) :

<b>Coût total du projet sur 3 ans (2021-2023)</b>	<b>720 000 €</b>
Participation de l'Institut EFFICACITY	216 000 €
Participation de l'Etat (CCT)	399 000 €
Participation du TCO	105 000 €

Délibération n°2021\_115\_BC\_17 :

## **RESSOURCES HUMAINES - Action Sociale : Augmentation de la valeur faciale des titres-restaurant attribués aux agents du TCO**

**Affaire présentée par :** SÉRAPHIN Emmanuel

### **Résumé :**

*Dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Etablissement, il est proposé à l'assemblée une augmentation de la valeur faciale du titre-restaurant de 5 à 6 euros à compter du 1er janvier 2022 ce qui porterait le montant de la participation :*

- De l'Etablissement à 3,60 euros (60% de la valeur faciale du titre-restaurant) ;*
- De l'agent à 2,40 euros (40 % de la valeur faciale du titre-restaurant).*

*Pour l'année 2022, le coût complémentaire de cette mesure sur la participation financière du TCO est estimé à 47 044,80 euros (sur la base d'un effectif prévisionnel de 363 agents au 31 décembre 2022).*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- FIXER à compter du 1er janvier 2022 et sous réserve de l'avis du Comité technique, la valeur faciale du titre-restaurant à 6 euros avec une participation de l'Etablissement à 60 % (soit 3,60 euros) et de l'agent à 40 % (soit 2,40 euros) ;**

**- DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget 2022.**

Délibération n°2021\_116\_BC\_18 :

**PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT - Actualisation du plan de financement concernant l'étude relative à l'aménagement opérationnel de l'armature économique du TCO**

**Affaire présentée par :** SÉRAPHIN Emmanuel

### **Résumé :**

Le TCO lancer une étude permettant de définir une stratégie en matière d'attractivité et de développement économique par la création de zones d'activité (à l'exclusion des surfaces commerciales). Le coût de l'étude composée de 4 lots, est évalué à 1 000 000 € TTC. Seuls 3 lots correspondant à une assiette de 786 410 € HT peuvent être cofinancés au titre du Contrat de Convergence et de Transformation pour un montant de 626 728 € HT. Il est demandé à la commission de valider l'actualisation du plan de financement prévisionnel.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER le plan de financement concernant l'étude relative à l'aménagement opérationnel de l'armature économique du TCO ;**

**- AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette affaire.**

Levée de séance à 15h45.